

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2016

FUNÉRAILLES RÉPUBLICAINES - (N° 4244)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Féron

ARTICLE UNIQUE

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.